



21 DIALOGUES 21

arbitrage

DÉCIDER

L'arbitrage est un processus de règlement des différends dans lequel une ou plusieurs parties soumettent un conflit à une tierce personne ou à un panel d'arbitres, qui prend une décision contraignante. Ce mode de résolution est souvent utilisé comme une alternative au système judiciaire traditionnel, notamment dans les domaines commerciaux, contractuels, ou internationaux, où les parties préfèrent éviter les longs procès. L'arbitrage est encadré par des règles spécifiques, souvent déterminées par une convention d'arbitrage signée par les deux parties avant ou au moment du litige. Les arbitres, choisis en raison de leur expertise et de leur neutralité, jouent un rôle clé en écoutant les arguments des deux parties, en examinant les preuves, et en rendant une décision appelée sentence arbitrale. Contrairement à une décision judiciaire, celle-ci est en général difficile à contester ou à faire appel, ce qui confère à l'arbitrage une grande rapidité et une efficacité recherchée dans le monde des affaires.